

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 avril 2010

RÉSEAUX CONSULAIRES - (n° 2388)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 49

présenté par  
M. Roustan

-----  
**ARTICLE 2**

Rédiger ainsi l'alinéa 9 :

« 5° Les impositions de toute nature qui leur sont affectées en loi de finances. ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les impositions de toute nature ont vocation à être affectées au réseau dans sa globalité.